



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 MAI 2020

L'an deux mille vingt le vingt sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge MERCADIE.

Etaient présents : Mesdames Madeleine FRANCHINA, Françoise BAUDET, Annie VADENNE, Sophie BOUGRAS, Sylvie MOREAU, Ghislaine CORJON, Nicole POMPEIGNE, Messieurs Jean-Claude BRIAND, Sylvain COUTANT, Serge MERCADIÉ, Philippe THIERRY formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Madame Marie Thérèse FORESTIER (pouvoir à Madame Sophie BOUGRAS), Madame Corinne GILLES (pouvoir à Madame Sophie BOUGRAS), Madame Karine RAGU, Monsieur Philippe PAYARD (pouvoir à Monsieur Sylvain COUTANT),

Secrétaire de séance : Madame Ghislaine CORJON

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la réunion du 27 février 2020

DELIBERATION N° 2020-17

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Monsieur Serge MERCADIE rappelle à l'assemblée qu'il doit, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 – alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, lui rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'elle lui a consentie.

Décision n° 2020-6 du 12 février 2020 : conclusion d'une convention n° 2009 avec l'Association pour le Développement et la Solidarité (ADS 45) pour l'entretien des espaces verts pour la somme maximum de 4 200.00 €

Décision n° 2020-7 du 18 février 2020 : conclusion d'un contrat de maintenance sécurité du mur d'escalade avec la société PYRAMIDE du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022 pour la somme annuelle de 618.00 €,

Décision n° 2020-8 du 18 février 2020 : conclusion d'un avenant au bail de location du 18 septembre 2018 pour un immeuble sis 6 rue Jules Audry, augmentation de la surface de location (+ 10m²) avec Monsieur TODEA André

Décision n° 2020-9 du 19 février 2020 : conclusion d'un contrat de maintenance et service n° CR10512466 pour l'entretien des extincteurs des divers bâtiments appartenant à la commune pour la somme de 14.74 € HT par extincteur et pour la somme de 49.14 € HT pour l'ensemble de la maintenance annuelle et pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2020,

Décision n° 2020-10 du 26 février 2020 : conclusion d'un bail de location d'un local commercial sis 1 bis rue Nationale avec Madame Annie VADENNE, gérante de CHERRY'S FRIPES pour la somme de 146.24 € mensuellement,

Décision n° 2020-11 du 26 février 2020 : conclusion d'un contrat de location d'une structure avec Clalie Evènements pour le 27 juin 2020 dans le cadre du Festival d'un jour d'un soir pour la somme de 455.00 €

Décision n° 2020-12 du 26 février 2020 : conclusion d'un contrat de location d'une structure avec Clalie Evènements pour le 19 juin 2020 dans le cadre du repas champêtre pour la somme de 175.00 €.

Décision n° 2020-13 du 28 février 2020 : conclusion d'un contrat de vérification périodique des installations et équipements techniques, proposition n° 797234/200226-0101-Rév O avec la société Bureau Véritas Exploitation pour la somme de 5 792.06 € annuellement pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} mars 2020, (renouvellement par tacite reconduction, à chaque échéance pour une durée égale, sauf dénonciation par l'une des parties),

Décision n° 2020-14 du 23 mars 2020 : conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un dossier de déclaration Loi sur L'Eau dans le cadre du futur lotissement avec l'Institut d'Ecologie Appliquée pour les sommes de : mission 1 inventaire des zones humides 1 755.00 € HT, missions 2 : dossier déclaration sur l'eau 5 200.00 € HT, option 1 : demande d'examen au cas par cas 3 000.00 € HT

Décision n° 2020-15 du 29 avril 2020 : versement d'une subvention de fonctionnement à l'Association Famille Rurale Dampierre de 10 000.00 €, somme prélevée au budget principal 2020

DELIBERATION N° 2020-18

Remise gracieuse de loyers

L'assemblée délibérante a décidé, dans le cadre de l'épisode actuel de COVID 19, d'octroyer une remise gracieuse de loyers aux différents locataires professionnels de biens immobiliers communaux.

DELIBERATION N° 2020-19

Autorisation recrutement

L'assemblée à donner son accord pour le recrutement, si nécessaire, de personnel au sein du service scolaire de la commune, afin d'assurer le respect du protocole sanitaire suite à la réouverture de l'école Henri Balthiot.

DELIBERATION N° 2020-20

Subventions 2020

L'assemblée a décidé d'octroyer une subvention de 30 000.00 € à l'association Famille Rurale de Dampierre, dans le cadre des subventions communales 2020.

DELIBERATION N° 2020-21

Convention avec « Familles rurales association Dampierre-en-Burly »- Exercice 2020

L'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association Famille Rurale de Dampierre suite au versement des subventions communales. Cette convention est obligatoire pour tous versement d'une subvention à une association de plus 23 000 .00 €.

DELIBERATION N° 2020-22

Demande subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Dans le cadre du projet de construction de dix logements type F4 avec un garage accolé, l'assemblée sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local.

DELIBERATION N° 2020-23

Remboursement frais engagé par un élu au nom de la commune

L'assemblée décide le remboursement de la somme de 73.78 € à un élu. Somme engagée par l'élu pour l'achat de stylos nécessaires pour l'organisation des élections municipales du 15 mars 2020.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire a informé l'assemblée de :

- La réouverture du BMX en respectant le protocole sanitaire de la Fédération de France de Cyclisme
- Le musée du cirque est autorisé à ouvrir mais le fera pas, trop de contrainte sanitaire,
- Reprise des cours deux soirs par semaine d'Acti Gym en plein air en respectant les règles sanitaires,
- Le skate park reste fermé jusqu'aux prochaines vacances,
- La laverie ouvrira lorsque que les normes sanitaires pourront être respectées,
- Le collège des Bordes doit ouvrir le lundi 18 mai pour 3 classes de 6^{ème} et trois de 5^{ème}, 15 enfants maximum par classe

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h05

Le Maire,

Serge MERCADIE

